

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 juin 2006
Français
Original : anglais

**Comité préparatoire de la Conférence
des Nations Unies chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 26 juin-7 juillet 2006

**Lettre datée du 16 juin 2006, adressée par le Représentant
permanent de la Suisse auprès de l'Organisation
des Nations Unies au secrétariat de la Conférence
des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis
dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement (voir annexe). La Suisse et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé à Genève le 7 juin 2006 un sommet ministériel sur la violence armée et le développement, qui a été couronné de succès, ainsi qu'en témoigne l'adhésion des 42 pays participant à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. La Déclaration a été adoptée au terme du sommet (pour de plus amples informations, voir le site Web du sommet à l'adhésion <www.eda.admin.ch/eda/g/home/foreign/humsec/smallarms.html>).

Je tiens à vous informer que la Suisse présentera la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement à la Conférence, au nom de tous les États qui l'ont déjà adoptée. Afin d'assurer la continuité entre le sommet ministériel de Genève sur la violence armée et le développement récemment tenu d'une part et la Conférence, d'autre part, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration de Genève comme document de cette dernière.

(Signé) Peter Maurer



**Annexe à la lettre datée du 16 juin 2006, adressée
par le Représentant permanent de la Suisse auprès
de l'Organisation des Nations Unies au secrétariat
de la Conférence des Nations Unies chargée
d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir, combattre
et éliminer le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects**

**La Déclaration de Genève sur la violence armée
et le développement**

La violence armée détruit vies et moyens de subsistance, alimente l'insécurité, la crainte et la terreur, et a un impact profondément néfaste sur le développement humain. Qu'il s'agisse de situations de conflit ou de criminalité, elle impose des coûts exorbitants aux États, aux communautés et aux individus.

La violence armée conduit à la fermeture d'écoles, vide les marchés, détruit les familles, entrave le bon fonctionnement des infrastructures de santé; elle affaiblit l'État de droit et empêche l'aide humanitaire d'atteindre les populations en détresse. La violence armée tue chaque année, directement et indirectement, des centaines de milliers de personnes et en blesse un nombre incalculable, souvent de façon irréversible. Elle met en péril de manière permanente le respect des droits humains.

Vivre à l'abri de la violence armée est un besoin humain fondamental. C'est une condition préalable au développement humain, à la dignité et au bien-être. Les gouvernements ont ainsi la responsabilité centrale d'assurer la sécurité humaine de leurs citoyens.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont reconnu que la paix, la sécurité, le développement et les droits humains sont étroitement liés et qu'ils se renforcent mutuellement. Ils ont mis en avant le droit de chacun de vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin.

La communauté internationale a reconnu que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et que la prévention et la résolution des conflits, la réduction de la violence, le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la construction de la paix sont des éléments clefs pour réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et améliorer les conditions de vie des individus.

La Commission de consolidation de la paix, en établissant un lien institutionnel entre sécurité et développement, favorisera une approche intégrée à la construction de la paix après les conflits, et jouera un rôle central pour appréhender le problème de la violence armée.

Reconnaissant ces réalités, nous, Ministres et représentants de 42 pays, provenant de toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Genève et avons décidé de promouvoir une sécurité durable et une culture de paix, en agissant pour réduire la violence armée et son impact néfaste sur le développement socioéconomique et humain.

Nous renforcerons nos efforts pour intégrer les programmes de réduction de la violence armée et de prévention des conflits dans les cadres de développement nationaux, régionaux et multilatéraux, dans les institutions et stratégies ainsi que dans toute initiative ayant trait à l'aide humanitaire, à l'aide d'urgence et à la gestion des crises.

Nous travaillerons de manière individuelle et collective, aux niveaux national, régional et multilatéral, à l'élaboration de mesures pratiques visant à :

- Promouvoir la prévention des conflits, les efforts de résolution et de réconciliation, et soutenir la consolidation de la paix et le travail de reconstruction après les conflits;
- Endiguer la prolifération, le trafic illégal et l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des munitions, et parvenir à une réduction effective des armes, à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion après les conflits, à un contrôle des armes légères, comprenant les transferts d'armes et le courtage illicite;
- Soutenir le respect total des droits humains, promouvoir le règlement pacifique des différends fondé sur la justice et l'État de droit, et œuvrer pour combattre l'impunité;
- Encourager le développement d'institutions de sécurité publique efficaces et responsables, promouvoir une approche globale des questions liées à la réduction de la violence armée qui reconnaisse les situations, besoins et ressources différents des femmes et des hommes, des filles et des garçons, comme indiqué dans les dispositions des résolutions 1325 et 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- S'assurer que les initiatives de prévention et de réduction de la violence armée ciblent les facteurs spécifiques et les groupes à risque, et soient liées à des programmes qui fournissent aux individus et aux communautés des moyens de subsister autrement que par la violence.

Nous nous attacherons à renforcer notre action en faveur d'une prise en compte efficace, à la fois de l'offre et de la demande en armes légères et de petit calibre. Cela inclut la mise en œuvre intégrale des instruments existants, en particulier le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la promotion du développement de nouveaux instruments internationaux, y compris ceux juridiquement contraignants.

Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour répondre au problème de la violence armée, dans un esprit de coopération, d'intégration et de coordination, en travaillant à la promotion de cet engagement, entre autres, au sein des Nations Unies, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi qu'avec d'autres organisations appropriées.

Nous soutiendrons des initiatives visant à mesurer les coûts humains, sociaux et économiques de la violence armée, à mieux cerner les divers risques et vulnérabilités, à évaluer l'efficacité des programmes de réduction de la violence armée, et à rendre publiques les informations sur les bonnes pratiques. Nous travaillerons en partenariat avec les États et les populations concernés, ainsi qu'avec

la communauté des donateurs, pour promouvoir des solutions, y compris le renforcement des capacités, aux niveaux local, national, régional et international.

Nous mettrons tout en œuvre pour aboutir, à l'horizon 2015, à une réduction quantifiable du fléau mondial de la violence armée et à des améliorations tangibles de la sécurité humaine dans le monde entier.

Nous collaborerons avec les acteurs des domaines du développement, de la construction de la paix et de la sécurité, de la santé publique, de l'aide humanitaire, des droits humains et de la justice pénale et, reconnaissant le rôle important que la société civile doit jouer dans la réduction de la violence armée, soutiendrons des partenariats dynamiques entre gouvernements, organisations internationales et société civile.

Nous présenterons cette déclaration à la prochaine conférence d'examen des Nations Unies sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous nous engageons à poursuivre cette initiative dans tous les fora appropriés et à nous réunir à nouveau, au plus tard en 2008, afin d'évaluer nos progrès dans la réalisation de ces objectifs.

Afghanistan	Jordanie
Afrique du Sud	Kenya
Allemagne	Liban
Australie	Libéria
Autriche	Mali
Brésil	Maroc
Bulgarie	Mexique
Canada	Mozambique
Chili	Nigéria
Costa Rica	Norvège
El Salvador	Nouvelle-Zélande
Finlande	Papouasie-Nouvelle-Guinée
France	Pays-Bas
Ghana	République de Corée
Grèce	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guatemala	Sénégal
Honduras	Slovénie
Indonésie	Suède
Irlande	Suisse
Jamaïque	Timor-Leste
Japon	Thaïlande

Genève, le 7 juin 2006